

# Conditions Générales de Vente

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE MON AVENTURE MONTAGNE

### GENERALITES :

**MON AVENTURE MONTAGNE est une offre commerciale proposée par l'ALDPS de Sainte Foy Tarentaise, ci-après dénommée « ALDPS ».**

Cette offre a pour objet de mettre en place des stages d'animation pour les enfants l'été avec un contenu pédagogique axé sur la découverte de la montagne.

Ces stages développent les savoir-faire de l'enfant (développement moteur) ; les savoir-être (valeurs humaines et montagnardes) et les savoirs (les connaissances).

Tout client de l'ALDPS reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente ainsi que tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, la confirmation de réservation entraîne votre entière adhésion aux conditions générales et particulières de vente de l'ALDPS et votre acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions au moment de l'inscription.

Une quelconque dérogation au bénéfice du client n'apportera aucune novation aux présentes conditions. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des Conditions Générales n'emporte pas nullité de leurs autres dispositions.

Les présentes conditions sont parties intégrantes du contrat de vente et/ou du bon de commande.

### CONDITIONS DE VENTE

#### I - PRIX

Tous les prix sont affichés en Euros. Ils doivent être vérifiés au moment de l'inscription. La TVA est toujours comprise.

Sont non compris dans le prix :

- les repas
- les boissons
- l'assurance annulation, modification et interruption de séjour

#### II - RESERVATION

##### 1. En ligne

Vous devez renseigner la procédure de réservation en ligne. Après le paiement, il vous sera immédiatement accusé

réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

##### 2. Au guichet

L'inscription se fait sur place accompagnée du règlement intégral, par chèque, carte bancaire, chèques vacances (Connect uniquement)

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

### III - DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE QUEL QUE SOIT LE MODE DE RESERVATION (EN LIGNE OU AU GUICHET)

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

### IV - ANNULATION / INTERRUPTION / MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

#### 4.1 Annulation d'une réservation avant le début de la prestation

Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ALDPS lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation l'ALDPS ne procédera à aucun remboursement en cas d'annulation, quelle qu'en soit la cause.

#### 4.2 Interruption pendant la prestation

Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'ALDPS lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation l'ALDPS ne procédera à aucun remboursement en cas d'annulation, quelle qu'en soit la cause.

En cas d'absence du client au départ du stage ou durant la réalisation de la

prestation, le prix de celui-ci ne sera pas remboursé et le stage ne pourra être échangé contre un autre stage.

#### 4.3 Modification d'une réservation

En cas de demande de modification de sa réservation de la part du client, l'ALDPS effectuera la modification si celle-ci est possible et conservera 5% au titre de frais de modification sur la globalité du montant payé.

Aucun remboursement sera possible après le déroulement de la prestation.

### V - ANNULATION / MODIFICATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ALDPS

#### 5.1 Annulation / modification / interruption

L'ALDPS se réserve la possibilité d'annuler, de modifier ou d'interrompre les stages dans les cas de figure suivants :

- fermeture des remontées mécaniques,
- si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique,
- si elle se trouve dans l'impossibilité de remplacer un animateur.

#### 5.2 Remboursement

En cas d'annulation de la prestation du fait de l'ALDPS, l'ALDPS restituera le montant total des sommes versées par le client.

En cas d'interruption de la prestation du fait de l'ALDPS, l'ALDPS proposera le remboursement de la partie non consommée.

En cas de modification de la prestation du fait de l'ALDPS, l'ALDPS ne procédera à aucun remboursement.

#### 5.3 Exclusion

L'ALDPS se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité de l'accompagnement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

L'annulation, la modification, l'interruption ou l'exclusion ne donne lieu à aucune indemnité.

### VI - CONDITIONS PHYSIQUE DES PARTICIPANTS / ASSURANCES

Les participants doivent s'assurer de leurs aptitudes à participer à une ou plusieurs activités et signaler à l'ALDPS par écrit d'un quelconque empêchement : (ex : allergie, asthme, blessures...).

# Conditions Générales de Vente

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE MON AVENTURE MONTAGNE

L'ALDPS a souscrit une assurance en responsabilité civile pour l'organisation de ses activités en cas de dommage à un tiers (ALLIANZ / 64246843) qui couvre également les pratiquants pendant le temps des activités.

Avant chaque activité un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité sont présentés.

### VII - ACTIVITES ET PRESTATIONS

Bien que toutes les activités mentionnées dans les descriptifs nous aient été confirmées par nos prestataires et que nous les ayons en conséquence publiées de bonne foi, il peut arriver pour des raisons indépendantes de notre volonté et propres notamment à ces prestataires, que ces activités et autres prestations soient suspendues ou supprimées sans que nous en ayons été avisés. L'ALDPS ne pourrait être tenue pour responsable dans le cas où de tels incidents viendraient à se produire.

### VIII - RESPONSABILITE DES PRESTATAIRES

Tous nos organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile selon les lois en vigueur et adhèrent aux Conditions Générales préconisées par les autorités.

### IX - PHOTOS & ILLUSTRATIONS

Nous nous efforçons d'illustrer nos propositions de photos ou illustrations vous donnant un aperçu réaliste des services proposés. Nous vous précisons toutefois, que les photos et illustrations figurant dans le descriptif sont simplement illustratives de nos services. Elles n'engagent L'ALDPS que dans la mesure où elles permettent d'indiquer la catégorie ou le degré de standing de ces services.

### X - TRIBUNAL ET DROIT COMPETENT

Toute réclamation sera jugée recevable uniquement sur présentation de justificatifs écrits. Toute réclamation n'est recevable que si elle est signifiée par écrit au plus tard dans les huit jours suivant la date de fin des prestations. Les réclamations sont à adresser en recommandé avec accusé de réception. En cas de réclamation ou de contestation, seuls les tribunaux de Chambéry seront compétents. Le droit applicable est le droit Français.